

LISTE DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES UTILISES EN CULTURE BETTERAVIERE

Plus d'infos dans les publications de l'IRBAB et sur www.phytoweb.fgov.be

Ceux-ci ne sont pas nécessairement les recommandations de la KBIVB-IRBAB, l'IRBAB ne peut être tenu responsable des dommages à la culture ou à un manque d'action

FONGICIDES					Update	28-5-2017	
Substance(s) active(s)	Teneur (g ou %)	Formulation	NOM COMMERCIAL	Numéro d'agrèation	Symboles de danger	Remarques	Délai avant récolte
cyproconazole + trifloxystrobine	160 + 375	SC	AGORA	10470P/B	GHS08 GHS09	Max. 1 application/12 mois - Zone de tampon 20 m avec technique classique	21 j
difenoconazole	250	EC	CAZOL	1152P/P	GHS07 GHS08 GHS09	Max. 3 applications. Zone de tampon minimale de 1 m avec technique classique	21 j
			DIFCOR 250 EC	9454P/B et 1077P/P			
			DIFEBEL	1148P/P			
			DIFENOBEL	1091P/P			
			DIFENOCONABEL	1154P/P			
			DIFFERENCE	1078P/P			
			EUROCONAZOLE	1082P/P			
			GEYSER	8256P/B			
			INTER DIFENOCONAZOLE 250	988P/P			
			PLOVER	970P/P			
			TAPIER	9477P/B			
			TAPIER 250 EC	10496P/B			
difenoconazole + fenpropidine	100 + 375	EC	SPYRALE	8860P/B	GHS07 GHS08 GHS09	Max. 1 application/culture - Zone de tampon 20 m avec technique réduisant la dérive de 90%	28 j
difenoconazole + propiconazole	150 + 150	EC	ARMURE	8648P/B	GHS07 GHS08 GHS09	Max. 1 application/an - Zone de tampon minimale de 1 m avec technique classique	21 j
			DIFURE PRO	10356P/B	GHS05 GHS07 GHS08 GHS09	Max. 2 applications/12 mois - Zone de tampon minimale de 1 m avec technique classique	21 j
			RANCH	10487P/B	GHS05 GHS07 GHS08 GHS09	Max. 2 applications/12 mois - Zone de tampon minimale de 1 m avec technique classique	21 j
epoxyconazole	125	SC	POKSIE 125	1097P/P	GHS07 GHS08 GHS09	Max. 2 applications/ha/12 mois, Zone tampon de 10 m avec technique classique. Afin de protéger les organismes aquatiques, le produit ne peut pas être utilisé sur les parcelles sensibles à l'érosion. Pour la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale, cela vaut pour les parcelles classées comme "sterk erosiegevoelig". Pour la Région wallonne, cela correspond aux parcelles identifiées avec le code R. Le produit peut néanmoins être utilisé sur ces parcelles à condition que des mesures de lutte contre l'érosion des sols telles que fixées dans les législations régionales soient mises en oeuvre. Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au foetus.	28 j
			RUBRIC	9738P/B			
			TIFEX	10348P/B			
fenpropimorphe	750	EC	CORBEL	7313P/B	GHS07 GHS08 GHS09	Max. 1 application Les femmes enceintes ou en âge de procréer ne peuvent être exposées à ce produit. Susceptible de nuire au foetus Zone de tampon minimale de 1 m avec technique classique	45 j
fenpropimorphe + epoxyconazole	250 + 84	SE	OPUS TEAM	8473P/B en 1058P/P	GHS07 GHS08 GHS09	Max. 2 applications/saison. Ne pas nourrir le bétail avec les feuilles de betteraves qui ont été traitées avec ce produit. Peut nuire au foetus. Susceptible de nuire à la fertilité. Zone de tampon de 5 m avec technique classique	28 j
hymexazol	70	WS	TACHIGAREN 70 WS	7342P/B	GHS02 GHS05 GHS07 GHS09	Seulement pour semences de betteraves	
iprodione	500	SC	ROVRAL SC	7886P/B	GHS08 GHS09	Seulement pour semences de betteraves	
			ATADIONE 500	1156P/P			
			CAVRON	9926P/B			
			KARVA 500 SC	10280P/B			
	75	WG	ROVRAL WG	9214P/B	GHS07 GHS08 GHS09	Seulement pour semences de betteraves	
prochloraz + propiconazole	400 + 90	EC	BUMPER P	9013P/B	GHS07 GHS08 GHS09	Max. 1 applications/an. Zone tampon minimale de 1 m avec technique classique	30 j
			PROPIRAZ EC	1101P/P			
pyraclostrobine + epoxyconazole	133 + 50	SE	RETINGO PLUS	9290P/B	GHS07 GHS08 GHS09	Max. 2 applications, zone tampon de 20 m avec technique réduisant la dérive de 50%, peut nuire au foetus, susceptible de nuire à la fertilité. Afin de protéger les organismes aquatiques, le produit ne peut pas être utilisé sur les parcelles sensibles à l'érosion. Pour la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale, cela vaut pour les parcelles classées comme "sterk erosiegevoelig". Pour la Région wallonne, cela correspond aux parcelles identifiées avec le code R. Le produit peut néanmoins être utilisé sur ces parcelles à condition que des mesures de lutte contre l'érosion des sols telles que fixées dans les législations régionales soient mises en oeuvre.	28 j
quinoxifén	500	SC	FORTRESS	9063P/B	GHS07 GHS09	Max. 2 applications Zone tampon de 5 m avec technique classique	28 j
soufre	80	WG	COSAVET	8775P/B	/	Traitement préventif contre oidium - Zone tampon minimale de 1m avec technique classique	/
			KUMULUS WG	9185P/B			
			HERMOVIT	6676P/B			
			MICROSULFO	8490P/B			
			THIOVIT JET	5700P/B			
tetraconazole	125	ME	BELROSE	9897P/B	GHS08 GHS09	Max. 2 applications/an. Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au foetus. Zone tampon minimale de 1 m avec technique classique	42 j
			EMINENT	9566P/B			
thirame	485	FS	FLAWSAN ULTRA	9837P/B	GHS07 GHS08 GHS09	Seulement pour semences de betteraves	



GHS02: inflammable



GHS05: corrosif



GHS07: irritant/ nocif



GHS08: dangereux pour la santé à long terme



GHS09: dangereux pour l'environnement